



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040319

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 22/03/2024 7H40 C:000032 I:39515
V/REF : 936124
V/Email reçu le Vendredi 22/03/2024 à 7H40

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 01733
IMMEUBLE : 1er Septembre
14 RUE DU 1ER SEPTEMBRE 1944
01160 PONT D'AIN

Feillens, le 17 Avril 2024

Référence Marché: M_230717001-1

LOCALISATION : 14 RUE DU 1ER SEPTEMBRE 1944 - PONT D'AIN - MME FORAY 0683367890
ETG 2 - LOGT 1022

MOTIF : INTERVENIR POUR REFECTION JOINT SILICONE EVIER CUISINE
REFECTION JOINT SILICONE LAVABO SALLE DE BAIN
REFECTION JOINT SILICONE BAIGNOIRE
REPLACEMENT ABATTANT DOUBLE WC
DETARTRAGE CUVETTE WC
PL00001 - PL00016 - PL00027 - PL00033 - PL00051 - PL00055

Donneur d'ordre : M. D. LAURENT

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie.

LE 10 AVRIL 2024 A 09H00
REPRISE DES JOINTS SILICONE SALLE DE BAIN
REPRISE DES JOINTS SILICONE CUISINE
REPLACEMENT DE L'ABATTANT WC
DETARTRAGE WC
RESSERRAGE DU MITIGEUR EVIER CUISINE

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 16/04/24 à 17H02 M. D. LAURENT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritits (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENES

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - bourgogne@servimo.fr



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040319

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PL00001-Forfait déplacement	1	46,17	46,17
1,00	PL00016-Réfection joint silicone évier	1	41,04	41,04
1,00	PL00027-Réfection joint silicone lavabo	1	51,31	51,31
1,00	PL00033-Réfection joint silicone baign.	1	51,31	51,31
1,00	PL00051-Rempl.Abattant double+fixations	1	51,31	51,31
1,00	PL00055-Détartrage Cuvette WC	1	20,52	20,52
1,00	PL00004-H(s) resserage mitigeur	1	41,04	41,04
TOTAL H.T.				302,70
T.V.A. a 10,00%				30,27
TOTAL T.T.C.En EURO				332,97

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 936124 du 22/03/2024

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE BOURG EN BRESSE
28, rue de la Grenouillère
CS 81050
01010 BOURG EN BRESSE CEDEX
Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS
550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif ☒ Individuel ☐
- 2 ans ☐ Non Conventionné ☐
Fournitures seules ☐
Travaux dits urgents ☐ Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 544126-FS2497

14 RUE DU 1ER SEPTEMBRE 1944
01160 PONT D AIN

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Référence de la Demande

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4
01-EE-2224-TRA-61563100
Marché : M - 230717001-1

01733-00001-00001-00022 H / Type 3 / 02 Etage : 02

Délai

Date limite exécution : 06/04/2024

Observations

**MUT DU 21.03.2024
SORTANT ABBIATECI
ENTRANT MME FORAY
TEL 06.83.36.78.90**

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00001 Forfait de déplacement	1,00	46,18	46,18	4,62	50,80
PL00016 Réfection d'un joint silicone EVIER compris dépose, nettoyage, mise en place EVIER CUISINE	1,00	41,05	41,05	4,11	45,16
PL00027 Réfection d'un joint silicon compris dépose, nettoyage, mise en place LAVABO SDB	1,00	51,31	51,31	5,13	56,44
PL00033 Réfection d'un joint silicone compris dépose, nettoyage mise en place BAIGNOIRE SDB	1,00	51,31	51,31	5,13	56,44
PL00051 Remplacement abattant double Compris fixations, plastique blanc, WC	1,00	51,31	51,31	5,13	56,44
PL00055 Détartrage Cuvette WC	1,00	20,52	20,52	2,05	22,57
Total H.T.					261,68
Total TVA					26,17
Total TTC					287,85

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **14 RUE DU 1ER SEPTEMBRE 1944 01160 PONT D AIN**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **22/03/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 936124